

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article1255>



S.T.I. Sciences Industrielles
Voie Professionnelle

- Arrêté du 27 janvier 2022 portant abrogation de la spécialité « Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile » de mention complémentaire

Date de mise en ligne : samedi 19 février 2022

- G. T.V.P. - NOUVEAUX REFERENTIELS -

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0042 du 19 Février 2022